

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 juin 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03  
VOTANTS : 26

**PRÉSENTS** : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

**ABSENTS** : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

**OBJET** : *Convention avec le Syndicat Chère Don Isac*

N° 2022 / 06 / 07

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le code de l'environnement ;*

*Vu la délibération du comité syndical n°2020-03-04-19 validant le programme d'actions du contrat territorial Chère Don Isac 2020-2022 ;*

*Considérant l'intérêt pour la Commune que le Syndicat Chère Don Isac réalise ces travaux sur la Vallée du Courgeon sur des parcelles communales ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :*

- *d'approuver les termes de la convention pour la réalisation de travaux sur la vallée du Courgeon,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à mettre en œuvre toutes les démarches utiles à cette affaire.*

Les Secrétaires de séance,  
Mme Yolande DUBOURG

M. Bruno REKIS

Extrait certifié conforme,

Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en ligne le 4 juillet 2022,

Le Maire,

Jean-Michel BUF

